



Communiqué de presse, 29 avril 2020

Transport routier de marchandises et Logistique - A l'épreuve d'une crise inédite

Un secteur indispensable lourdement fragilisé

**Demande du report de la diminution du remboursement TICPE
de 2cts par litre au 1^{er} janvier 2022**

Préparer l'après 11 mai

La crise du COVID 19 a brutalement touché l'ensemble de l'économie française. Le secteur du Transport routier de marchandises et de la Logistique, qui a répondu présent pour garantir pendant le confinement l'approvisionnement des Français, ne fait pas exception. Activité en surtension sur certains secteurs et arrêt partiel ou total pour d'autres, la filière a dû s'adapter pour gérer une crise sans précédent. Chômage partiel, désorganisation des flux, surcoûts, la profession est grandement fragilisée. Une situation qui ne va pas se résoudre le 11 mai et promet de longs mois de difficultés pour les entreprises. A date, aucune véritable aide au secteur si ce n'est deux mesures d'urgence de trésorerie qui ne coûtent pas un centime à l'Etat. Par la voix des organisations professionnelles - FNTR, OTRE, Union TLF - le secteur appelle le Gouvernement à se réunir rapidement pour répondre, cette fois, de façon adaptée à leurs attentes pour accompagner la reprise, notamment avec le report de la diminution du remboursement TICPE de 2cts par litre au 1^{er} janvier 2022.

Des entreprises en très grande fragilité qui subissent la désorganisation totale de l'économie

Avec plus de 50% des camions à l'arrêt, les entreprises du secteur connaissent de réelles difficultés. Pour celles dont l'activité continue, cela se traduit concrètement par :

- Plans de transport désorganisés, nombre important de retours à vide
- Surcoûts d'exploitation (heures supplémentaires, travail le dimanche)
- Surcoûts nécessaires pour la protection des salariés (gel, produits désinfectants, masques, aménagement des lieux de travail etc.)
- Difficultés croissantes du transport international en raison des difficultés de passage aux frontières

En conséquence ? Une hausse légitime des coûts du transport sans incidence sur les prix des produits manufacturés ou industriels en raison d'une surcapacité de transport conjoncturelle, et une incidence très modérée sur les produits alimentaires. Nous rappelons que le transport représente moins de 3% du prix final des produits de consommation dans les supermarchés, et que les hausses signalées sur certains produits comme les fruits et les légumes ne sont nullement dues à une augmentation des prix

*<http://www.cnr.fr/Publications-CNR/COVID-19-Impacts-sur-les-prix-de-revient-du-TRM>

de transport. Ce qui menace le secteur, c'est plutôt, malgré ces surcoûts, une baisse générale des prix du transport.

Le 29 mars dernier, le Comité National Routier* publiait déjà une étude sur les impacts de la crise du Covid-19 des prix de revient du TRM.

Avec 70% des entreprises aujourd'hui en arrêt total ou partiel de leur activité, elles ont besoin de marges de manœuvre fiscales et économiques fortes pour repartir.

390 millions de trésorerie qui ne coûtent pas un centime à l'Etat

Suite à une première réunion le 17 avril dernier avec Gérard Darmanin et Jean-Baptiste Djebbari sur l'impact économique de la crise pour le secteur transport et logistique, le Gouvernement annonçait près de 400 millions d'euros de mesures pour le secteur.

Des mesures de trésorerie qui n'ont aucun impact sur le budget de l'Etat. Même si nécessaires, ces mesures ne suffisent pas. Il est maintenant indispensable de proposer un véritable plan de soutien du secteur pour accompagner les entreprises dans les mois à venir.

Deux priorités : reporter la diminution du remboursement TICPE de 2cts par litre au 1^{er} janvier 2022 et obtenir une carte carburant pour les professionnels.

Les organisations professionnelles - Union TLF, FNTR, OTRE - demandent au Gouvernement de ne pas attendre le déconfinement pour programmer une nouvelle réunion de travail et répondre de façon adaptée à la réalité économique du secteur.

Quid de l'avenir ?

Le Premier Ministre annonçait ce 28 avril les modalités d'un déconfinement nécessairement progressif après le 11 mai. Cette phase va de nouveau exiger une vigilance toute particulière pour notre secteur afin d'assurer la continuité du transport routier quel que soit l'emplacement géographique de l'entreprise. Cela posera également des questions en matière de gestion de personnel d'une région à l'autre.

Plus globalement, les organisations professionnelles travaillent en ce moment à des propositions à destination des pouvoirs publics pour préparer la relance.

De ce plan de relance dépendra l'avenir du secteur. Un secteur qui connaît de multiples injonctions, notamment en matière de transition énergétique et qui ne pourront être relevées qu'avec un accompagnement dédié.

Contacts presse :

FNTR – Vanessa IBARLUCEA – 07 84 38 69 44 – vanessa.ibarlucea@fntr.fr

OTRE – Jean-Marc RIVÉRA - 06 30 12 37 37 - jeanmarc.rivera@otre-direction.org

Union TLF – Blandine GUYON – 06 07 09 17 07 – bguyon@e-tlf.com

*<http://www.cnr.fr/Publications-CNR/COVID-19-Impacts-sur-les-prix-de-revient-du-TRM>